Classes à Horaires Aménagés Danse (CHAD)

Un dispositif éducatif permettant l'enseignement artistique au collège.

Le dispositif des classes à horaires aménagés allège l'organisation scolaire hebdomadaire des élèves, pour leur permettre d'équilibrer études générales et pratique artistique, dans le cadre d'un partenariat entre l'Education Nationale et le Conservatoire à Rayonnement Régional de Cergy-Pontoise :

- L'enseignement général est assuré par le collège, la partie artistique est prise en charge par le collège et le conservatoire, avec des cours se déroulant sur le temps scolaire, au collège ou au conservatoire.
- Ce dispositif s'adresse prioritairement aux enfants entrant en 6e manifestant une motivation pour l'apprentissage d'une pratique artistique en instrument, chant ou danse (classique, jazz, contemporain et hip hop), qu'ils soient débutants ou non. Quelques places sont parfois libérées en 5e, 4e et 3e.
- L'accès se fait sur dossier et audition.
- Les frais de scolarité du conservatoire sont gratuits pour les élèves en classes horaires aménagés pour les cours prévus dans le cadre du dispositif. Les cours de pratique artistique que les élèves souhaiteraient suivre en plus au conservatoire sont payants.

Programme hebdomadaire (5h30/semaine) :

- danse : 3h30 de cours de danse (classique, jazz, contemporain, hip hop) et disciplines complémentaires, au conservatoire, sur une demi-journée du temps scolaire
- ateliers et culture chorégraphique : 2h au collège.

Collège « Les Touleuses » (dispose d'un internat)

- 1 avenue du Bois – 95 000 CERGY
- Tél. : 01 30 30 12 23
- Professeur coordinateur danse : Damien SENGULEN (Conservatoire à Rayonnement Régional)

Plus d'infos sur les modalités d'entrée en CHAM ou CHAD

ALLER PLUS LOIN

SUR LE SITE

- Enseignements
- Etudiants en scène

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE
Parvis de la Préfecture - CS 80309
95027 Cergy-Pontoise Cedex
01 34 41 42 53